LIGNES DIRECTRICES

pour la présentation des Micro Projets de Développement

à Caritas Italiana

ADRESS ET CONTACT

Les MicroProjets doivent être adressés à Caritas Italiana – Area Internazionale, Ufficio Microprogetti – Via Aurelia, 796 – 00165 Roma – tel. 0039.06.66177.001; fax 0039.06.66177602; e-mail: micro@caritasitaliana.it.

Tous les documents originaux (en particulier la lettre d'agrément de l'Evêque) doivent parvenir à Caritas Italiana par poste ordinaire. Au cas de situations particulières, le programme, ou bien une synthèse du même, peut être envoyé à l'avance par e-mail ou Fax.

Le "MicroProjet" – acronyme MP

Le développement personnel, d'une famille ou communautaire, ne se réalise pas seulement par des grandes œuvres ou des infrastructures. Dans le domain de la solidarité entre personnes de bonne volonté, la Caritas Italiana souhaite se proposer comme pont pour tous les personnes en condition de nécessité qui aspirent à réaliser des initiatives concrètes, ciblées à la promotion humaine et sociale, en soutenant aussi des petits projets de développement. Les caractéristiques du MP sont: un destinataire direct, une réalisation rapide et des résultats immédiats pour les bénéficiaires.

Chaque MP représente la réponse de groupes italiens (personnes, familles, communautés paroissiales ou diocésaines, associations ...) à un besoin bien défini d'une communauté pauvre d'autres Pays. Le rapport de communion et charité qui s'établit entre les deux communautés est l'élément principal qui rend le MP un instrument d'aide concret, efficace, formatif et de connaissance de différentes réalités, apte à causer - dans le temps - des liaisons profondes.

Données de base pour la présentation d'un MP

Les MP peuvent être considérés comme tels si:

- Ils sont prévus entre les activités du plan pastoral du Diocèse
- Ils développent une dimension communautaire
- Ils assurent une gestion positive et durable
- Ils valorisent les ressources professionnelles et matérielles locales
- Ils dialoguent avec les autorités civiles
- Ils complètent les activités prévues par le projet, dont le cout total ou la contribution, ne dépasse pas les € 5.000. (cinqmile euros)

Pays de provenance des demandes de financement des MP

La demande de financement d'un MP peut venir de tous Pays qui se trouvent en condition de difficulté, soit sociale soit politique ou économique, où bien des communautés en grave nécessité.

Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention considérés prioritaires sont:

- Micro-Projets de formation professionnelle, qui génèrent une certaine productivité et la rentabilité immédiate en zone urbaine ou rurale (par exemple: petit commerce, artisanat, élevage, formation de coopératives/groupes associés...)
- Micro-Projets pour l'approvisionnement ou la distribution d'eau potable, d'eau pour l'irrigation de champs cultivés, ou pour l'élevage (par exemple: perforation d'un puits, création d'une citerne pour collecter l'eau, canaux d'irrigation...)
- Micro-Projets pour favoriser le développement des petits centres sanitaires, dispensaires, en zones rurales et urbaines (par exemple: l'amélioration des équipements médicaux et paramédicaux, des petites stocks de médicaments et équipements essentiels...).

Entre ces trois domaines prioritaires, ils sont privilégiés les MP qui s'adressent aux catégories les plus pauvres et faibles ou marginalisés, tels que les personnes handicapées, les orphelins, les fillesmères, les veuves, les malades, les victimes de situations politiques particulières, les personnes qui ont été forcés de migrer, les familles des détenus et ex-détenus, les personnes souffrant des sérieuses marginalisations sociales, même par rapport à des contextes culturels, religieux ou politiques: hors de caste, aborigènes, indigènes, minorités ethniques, etc.

Ce qui ne peut pas être financé

Caritas Italiana – dans le cadre des MP – ne peut pas financer:

- des réalisations au nom des communautés religieuses, au cas où ces réalisations regardent l'appui des activités internes à la congrégation même, ou bien destinés la construction ou à l'entretien des immeubles qui sont au service des religieux/religieuses mêmes.
- des réalisations exclusivement pastorales, telles que les églises, les salles à divers utilisations, ou bien les activités et la catéchèse liturgiques.
- achat de moyens de transport et en particulier des voitures et des véhicules
- construction d'immeubles en général
- activités pour les secours d'urgences
- activités de seule assistance
- activités qui ne seront plus soutenables après la conclusion du MP
- activités exclusivement formatives
- salaires, rémunérations en général
- frais d'Administration, transport, expédition/tarifs douaniers, main d'œuvre,
- dépenses effectués avant l'approbation du MP et que ne peuvent pas être remboursés (factures déjà payées, etc.)

Avertissements pour la présentation d'un MP, à suivre:

La demande de financement d'un MP doit être faite selon les éléments suivants :

LIEU D'INTERVENTION

Indiquer

le Pays, la Région, la Municipalité, le Diocèse et Paroisse, le District administratif et ecclésiastique

TITRE DU MP

Toutes les demandes doivent avoir un titre spécifique

RESPONSABLE DU PROJET ET CHARGÉ SUR PLACE

Indiquer

Nom et prénom, rôle, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone/fax

INTERMÉDIAIRE DE LA DEMANDE (S'IL EST PREVU)

Indiquer La dénomination de l'organisme, de l'association ou d'autre sujet, qui agit comme liaison entre la Caritas Italiana et le sujet en place qui soumet le MP.

Indiquer Nom et prénom de la personne à contacter, son rôle, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone/Fax. Pour ce genre de collaboration, la Caritas Italiana ne prévoit pas aucun type de remboursement

RESPONSABLE DIRECT DU MP

Indiquer Nom et prénom de la personne directement responsable, avec une description de son expérience dans le domaine de l'activité prévue.

Indiquer adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, fax

Les MP doivent avoir une personne responsable - au niveau opératif - pour les activités prévues, qui se porte garant pour la concrète réalisation du Micro-Projet.

RESPONSABLE LÉGAL

Indiquer Nom et prénom, rôle, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone/fax

Les MP doivent nécessairement avoir un responsable légal, qui se fait garant de la bonne exécution du micro projet, donne sa supervision sur l'évolution, et se charge d'éventuels controverses, même de caractère économique. En cas de manquement grave et d'impossibilité à réaliser le micro-projet, le responsable légal s'engage à rembourser les sommes engagés depuis le début de la coopération avec la Caritas Italienne..

APPROBATION DE L'EVÊQUE

Le MP doit être accompagné d'une lettre d'agrément de l'Evêque, adressée à Caritas Italiana, qui mentionne le MP pour lequel il y a la requête de financement, et qui assure que le projet est inséré dans la pastorale sociale de son Diocèse.

SOURCE ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE MP

Décrire les conditions de vie de la population, avec plus de détails pour le secteur du MP et aussi, s'il est possible, décrire les critères d'évaluation adoptés, qui ont conduit à considérer faisable et prioritaire le MP proposé.

<u>Décrire</u> le type de participation des destinataires du MP à l'élaboration du projet et les avantages dont la communauté locale va profiter dès la réalisation du MP.

OBJECTIVES DU MP ET RÉSULTATS PRÉVUS

Décrire l'objectif général et les objectifs spécifiques

Décrire les activités prévues pour rejoindre les buts proposés, en spécifiant aussi les méthodes de réalisation

Indiquer et quantifier le nombre des bénéficiaires de l'action (directs et indirects)

Décrire comme la continuité et l'autosuffisance du MP seront assurées.

TEMPS DE RÉALISATION DU MP

Indiquer la date prévue pour le début et d'accomplissement du MP

Le MP doit se réaliser dans une période de quatre mois, depuis la réception de la lettre officielle d'approbation.

Des retards, dus à difficultés rencontrées ou à des imprévus, devront être signalés tout de suite à Caritas Italiana par le responsable direct du MP.

Estimation des dépenses et contribution demandée

Indiquer	en détail, pour chaque dépense prévue, le coût unitaire et total et, si possible, joindre aussi la facture pro-forma
Indiquer	où il est prévus, les achats de matériel à l'étranger, en expliquant la raison
Indiquer	où il est prévu l'envoi de médicaments , les médicaments essentiels qui sont pris en considération par l'Organisation Mondiale de la Santé
Indiquer	les lignes du budget et les estimations correspondantes pour lesquelles il est prévue la contribution de la communauté locale et/ou de l'Organisme intermédiaire. Les dépenses indiquées peuvent correspondre aussi à la valeur des matériaux ou des locaux disponibles sur place, du travail bénévole, de l'utilisation des structures déjà existants.
Indiquer	séparément, co-financements éventuels, ou de provenance d'autres réalités locales ou non: Diocèses, Paroisses, Congrégations, Institutions religieuses, autres Organismes ou ONG.

Montant demandé

Indiquer la somme demandé à Caritas Italiana, en monnaie locale et en Euro.

Indiquer

toujours les coordonnées bancaires, en cas d'approbation du MP: Numéro de C/C de banque (en Monnaie locale, en Dollars ou Euro), Titulaire du compte (dénomination précise) Nom et adresse complet de la banque, Code Swift (ou R.I.B. pour l'identification de la banque) en cas de virements à l'étranger et code IBAN complet pour les virements en Italie.

On ne reconnaît pas les dépenses regardantes la gestion du MP ou celles administratives, les impôts locaux, l'envoie de matériel acheté sur place ou à l'étranger, les imprévus, le transport, les payements de salaires, les dépenses «variés/divers».

Les sommes payées par Caritas Italiana pour chaque MP ne peuvent, pour aucune raison, être réduites; la somme établie doit être destiné exclusivement aux voix approuvées pour le MP, selon le budget approuvé.

Si, dans le Pays ou se déroule le MP présenté, il n'existe pas une cotation pour l'Euro, on pourra indiquer l'alternative en Dollars. En tout cas l'approbation de Caritas Italiana sera fixée en Euro.

Le maximum de contribution de Caritas Italiana pour chaque MP ne peut pas dépasser les 5000 Euro .

Généralement, la Caritas Italiana ne finance pas plus d'un ou deux projets par année, pour chaque Diocèse.

Avertissements pour l'envoi du Rapport final (Narratif et financière) du MP

RAPPORT NARRATIF FINAL:

Indiquer	toujours	le	numéro	de	Référence	du	MP,	comme	indiqué	dans	la	lettre
	d'approb	atio	n.									

Décrire	la réalisation des différentes activités, comme indiqué dans la demande originale
	du MP.

Décrire	les avantages dont les bénéficiaires de la communauté ont bénéficié.
DCCIIIC	ics availages doin les beneficialies de la confindade din beneficie.

Joindre des photos et/ou vidéo et/ou audio.

Joindre une ultérieure documentation, p.e. des histoires relatives à la vie des directs bénéficiaires (témoignages, dessins, ...).

RAPPORT FINANCIER FINAL:

Indiquer	toujours le numéro du MP, comme indiqué dans la lettre d'approbation.
Décrire	comme ont été utilisés les fonds approuvés et toutes les dépenses soutenues.
Joindre	un document bancaire attestant la réussite du transfert du montant envoyé et le taux de change pour la conversion en monnaie locale.
Joindre	toutes les pièces justificatives et les factures payées.

Procédure d'approbation et suite du MP

Une Commission spécifique du Bureau Micro-projets de Caritas Italiana, se réunit périodiquement (presque tous les deux mois) pour examiner et évaluer les MP. Après chaque

Commission, le Bureau Micro-projets informe les directs responsables (par poste normal ou par e-mail) de la décision prise sur le MP présenté.

- Si le MP n'est pas approuvé: on informe le responsable, avec une justification écrite des raisons du refus (Programme REFUSE' - acronyme de référence: RE).
- Si le MP manque de quelques information: on demande ultérieure documentation ou des renseignements additionnelles/intégrations etc. (Programme en ATTENTE acronyme di référence: AT)
- Si le MP est approuvé on écrit au direct responsable une lettre d'approbation, avec toutes les modalités nécessaires au déroulement du MP (Micro Projet MP - Approuvé acronyme de référence: MP - numéro/année en cours).

Le destinataire du financement doit aviser promptement de la régulière réception de la somme transmise par Caritas Italiana, en citant toujours le n° de Réf. Du Micro Projet approuvé.

Les temps de cette procédure ne doit pas dépasser, en général, les trois-quatre mois, depuis l'arrivée du MP.

Au cas de contributions partielles, ou de financement total - selon la demande du bénéficiaire – Caritas Italiana ne peut pas s'engager à d'autres intégrations pour le complètement du projet.

Des nouvelles requêtes de financement ne peuvent pas être approuvés s'il y a des projets approuvés précédemment pour le même responsable (du même Diocèse) et qui sont encore en cours de réalisation.

La Caritas Italiana se réserve de vérifier et évaluer la réalisation des objectifs, généraux et spécifiques - sur la base du rapport conclusif reçu - et aussi par des visites sur place, effectuées directement, ou bien indirectement par ses chargés.